



FEDERAL BRIDGE CORPORATION  
SOCIÉTÉ DES PONTS FÉDÉRAUX

# RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL 3<sup>e</sup> TRIMESTRE (T3) — NON AUDITÉ

Pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 2019

Canada 

# TABLE DES MATIÈRES

1.0	Introduction	2
1.1	Déclarations prospectives	2
1.2	Importance relative	2
2.0	Vue d'ensemble de la Société	3
2.1	Mandat	3
2.2	Perspectives	3
2.3	Changements importants	4
3.0	Gestion des risques	5
4.0	Résultats trimestriels	6
4.1	Résultats d'exploitation	6
4.2	Performance financière par rapport au plan d'entreprise	11
4.3	Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits	12
5.0	États financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL	13
5.1	Déclaration de responsabilité de la direction	14
5.2	État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière	15
5.3	État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global	16
5.4	État intermédiaire consolidé condensé non audité des capitaux propres	17
5.5	État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie	18
5.6	Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités	19



# 1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport financier trimestriel intermédiaire présente les principales activités et initiatives, les risques et les résultats financiers de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) pour la période de neuf mois se terminant le 31 décembre 2019. Ce rapport financier a été préparé conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que de la norme internationale d'information financière au Canada : *IAS 34 – Information financière intermédiaire*. Il doit se lire de pair avec les états financiers intermédiaires condensés non audités et ses notes afférentes, jointes aux présentes. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

## 1.1 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations et des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société diffèrent substantiellement des réalisations ou des résultats futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

## 1.2 Importance relative

La direction utilise le principe de l'importance relative pour déterminer le contenu du rapport financier trimestriel. Elle tient compte de tout renseignement qui pourrait influencer les décisions économiques des parties prenantes de la SPFL, soit par son omission ou son inexactitude, en fonction des circonstances environnantes.

1-2: Pont international Sault Ste. Marie

3-5: Pont international des Mille-Îles

6: Pont Blue Water

7-10: Pont international de la voie maritime





## 2.0 VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La SPFL est responsable des intérêts fédéraux canadiens de quatre ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario. Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. La SPFL est propriétaire d'actifs et elle assure la supervision à l'égard de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets d'investissements en immobilisations.

### 2.1 Mandat

Le mandat de la SPFL consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les activités ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés avec ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'état de New York ou l'état du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer;
- c) Les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, visées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)* et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

### 2.2 Perspectives

La SPFL est responsable des intérêts canadiens dans les quatre ponts reliant l'Ontario aux États-Unis. Chaque pont comporte des caractéristiques distinctes. Les ponts sont le reflet dynamique de leurs collectivités et sont soumis à des modèles distincts de copropriété et de gestion. Ensemble, ils renforcent l'objectif de la SPFL de générer une réserve en capital pour la gestion des risques et l'entretien de ses immobilisations, tout en nécessitant une évaluation individuelle.

Cette dichotomie se reflète également dans le mode de fonctionnement élargi de la Société. Soucieuse de la croissance, de la qualité du service et de l'excellence opérationnelle, la SPFL possède la capacité de gérer efficacement les particularités internes de son milieu. En plus de disposer d'une influence limitée sur l'ensemble du marché, la Société doit faire preuve de résilience lorsqu'elle réagit à des pressions externes comme l'économie mondiale en évolution constante, les pressions commerciales internationales délicates, les fluctuations des taux de change et les effets du changement climatique.

La SPFL continuera de mettre l'accent sur les améliorations pour les utilisateurs et sur l'établissement d'un cadre stratégique solide pour appuyer son évolution, sa croissance et son excellence opérationnelle. Elle compte mettre en œuvre une nouvelle orientation en investissant dans les innovations et la technologie. Pour ce qui est de l'augmentation des produits de péage, elle prévoit d'encourager ses partenaires stratégiques à faire preuve de plus de cohérence et d'efficacité, en plus de renforcer ses liens avec les parties qui participent à l'administration de ses ponts.

Au cours du trimestre, les projets de construction importants comprenaient notamment :

- a) **Cornwall** : Les travaux de démolition des piles immergées de l'ancien pont du chenal nord se sont terminés au troisième trimestre, en avance sur les échéances et respectant le budget. Au cours du T3, il n'y a eu aucun projet de construction important à Cornwall, puisque le projet des échafaudages roulants du pont du chenal sud se mettra en branle au début du prochain exercice financier et devrait se terminer au cours de l'exercice fiscal de 2020-2021.
- b) **Lansdowne** : Les travaux de construction de la Société pour améliorer la perception électronique des péages se sont terminés et la mise en service s'est effectuée au cours du deuxième trimestre. Au cours du troisième trimestre, il n'y a aucun projet important à Lansdowne.
- c) **Point Edward** : D'autres améliorations à la conception de l'esplanade se poursuivent pour améliorer la fluidité du trafic. Les travaux sur la voie d'urgence, qui offre aux véhicules d'urgence un accès plus rapide au pont et à l'esplanade, se sont terminés au cours du deuxième trimestre. Au cours du troisième trimestre, il y a eu quelques petits projets de moindre envergure à Point Edward.
- d) **Sault Ste. Marie** : Il n'y a aucun projet de grande envergure en cours à Sault Ste. Marie.

## 2.3 Changements importants

Au cours du trimestre, il s'est produit deux événements importants pour la SPFL. En décembre 2019, la SPFL et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) Local 501 ont signé une nouvelle convention collective de quatre ans pour les employés syndiqués de Point Edward. Selon la première dirigeante de la SPFL, Natalie Kinloch : « Assurer le recrutement et le maintien en poste de talents motivés est primordial pour La Société des ponts fédéraux. C'est dans cette optique que les deux parties se sont présentées à la table de négociation avec un esprit ouvert et le désir de parvenir à un résultat avantageux pour chacune des parties, et ce, dans un délai raisonnable. Je tiens à remercier toutes les parties pour leur détermination à trouver une solution positive pour tous. »

De plus, la SPFL et la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA) ont renouvelé leur accord d'exploitation de dix ans en décembre 2019. Selon la première présidente de la SPFL, « l'accord de longue date de la SPFL avec la TIBA repose sur des objectifs communs et des décennies de relations binationales. La SPFL est heureuse du renouvellement de cet accord. L'administration diligente et continue du pont et de ses installations par la TIBA assurera la stabilité et l'uniformité de ses activités, créant une valeur durable pour l'intérêt public et pour tous les usagers. »



## 3.0 GESTION DES RISQUES

### PROFIL DE RISQUE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion, la SPFL met à jour et révisé sa politique de gestion des risques de l'entreprise de façon continue, en déterminant et incluant toute modification dans son environnement. Afin de gérer le profil de risque de la Société et de ramener l'exposition au risque à des niveaux raisonnables, des stratégies efficaces à l'égard de l'atténuation des risques et des plans d'action ont été développés, sous la supervision de membres de la haute direction assignés.

La direction surveille les progrès de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et fait régulièrement rapport au Conseil d'administration. Aucun nouveau risque important n'a été découvert au cours de la période du troisième trimestre.

### RISQUE FINANCIER

Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P) évalue périodiquement les risques financiers de la SPFL. En août 2019, S&P a publié ses notes d'émetteur à long terme et de dette de premier rang non garantie comment étant A+ avec des perspectives stables, sur la base de son évaluation du profil de risque de la SPFL. Les perspectives stables reflètent principalement les attentes de S&P selon lesquelles la SPFL n'effectuera que de modestes investissements, et l'absence de besoins de financement externe supplémentaires entraînera une augmentation de la couverture du service de la dette et une diminution du ratio dette-bénéfice avant intérêts et amortissement au cours des deux prochaines années.

Bien que la SPFL exerce un certain contrôle sur les droits de péage, il est important de noter que la plupart des ponts internationaux sont gérés de façon conjointe avec les partenaires américains en vertu d'accords internationaux. En ce qui concerne les produits, la capacité de modifier unilatéralement les droits de péage pour générer des produits supplémentaires est soumise aux différences existant entre les politiques du Canada et celles des États-Unis. Aucun changement n'a été apporté aux droits de péage au cours du deuxième trimestre.

En ce qui concerne les dépenses, alors que les propriétaires des ponts canadiens doivent se conformer à l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur la protection des végétaux* ainsi qu'à la *Loi sur la santé des animaux* et fournir des installations à l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi qu'à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les propriétaires ou les exploitants des ponts américains n'ont pas l'obligation de payer de telles dépenses pour les installations douanières du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (U.S. Customs and Border Protection). De plus, compte tenu des ententes signées par la Couronne prévoyant le passage gratuit pour les membres de la communauté autochtone, cet article de la *Loi sur les douanes* ne s'applique pas au pont à Cornwall, puisque le péage non concurrentiel nuirait grandement à la viabilité financière de ces installations.

Enfin, on prévoit que le niveau global de la dette de la SPFL diminuera à mesure que les soldes des prêts seront réduits. Bien que la stratégie consiste à rembourser les emprunts lorsqu'ils deviennent exigibles, la SPFL souhaite également maintenir un ratio de couverture du service de la dette élevé. Cette judicieuse stratégie de gestion de la dette permettra le remboursement de la dette pendant la durée des prêts et réduira au minimum le besoin de s'endetter davantage. Un remboursement accéléré de la dette de 2,3 M\$ a été effectué au cours du deuxième trimestre.

# 4.0 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

## 4.1 Résultats d'exploitation

### TENDANCES SAISONNIÈRES

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL a traditionnellement connu des variations saisonnières. En ce qui concerne les produits, on observe un nombre accru de passages durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre de passages est toujours moindre, d'où la baisse des produits de péage. Cette tendance de la demande découle principalement de la présence des touristes, d'une météo favorable et de la préférence des voyageurs à se déplacer entre la fin du printemps et le début de l'automne. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du contexte économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

#### Produits et financement public (en milliers de dollars)

	Pour le trimestre se terminant le			Pour les neuf mois se terminant au		
	31 décembre 2019 (non audités)	31 décembre 2018 (non audités)	Écart	31 décembre 2019 (non audités)	31 décembre 2018 (non audités)	Écart
Péages	7 714	7 871	(157)	24 651	24 144	507
Pont international des Mille-Îles	1 261	1 330	(69)	3 974	3 981	(7)
Contrats de location et permis	1 738	1 792	(54)	5 225	5 298	(73)
Intérêts	118	155	(37)	409	455	(46)
Autres	106	75	31	181	211	(30)
<b>Total des produits</b>	<b>10 937</b>	<b>11 223</b>	<b>(286)</b>	<b>34 440</b>	<b>34 089</b>	<b>351</b>
<b>Financement public</b>	<b>884</b>	<b>846</b>	<b>38</b>	<b>2 653</b>	<b>2 540</b>	<b>113</b>

*Péages et pont international des Mille-Îles* : En comparant les trois premiers trimestres de 2019-2020 aux trois premiers trimestres de 2018-2019, la SPFL a connu une diminution globale du volume de trafic payant global de 0,8 %, soit aucun changement dans le volume des véhicules de tourisme et une diminution de 3,2 % du volume de véhicules commerciaux. En comparaison à l'exercice précédent, le volume de véhicules de tourisme a connu une diminution de 3,2 % au premier trimestre, une augmentation de 2,8 % au deuxième trimestre et une diminution de 0,5 % au troisième trimestre. Toutefois, le volume des véhicules commerciaux est demeuré inférieur par trimestre lorsqu'on le compare à l'exercice précédent, connaissant des diminutions de 3,1 %, 2,5 % et 4 % pour le premier, le deuxième et le troisième trimestre, respectivement. Bien que l'ensemble des volumes de trafic payant ait diminué, le produit des péages a augmenté en raison de l'augmentation des droits de péage aux ponts de Cornwall, de Point Edward et de Sault Ste. Marie, par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ces augmentations sont renforcées par un dollar canadien plus faible cette année par rapport à l'exercice précédent.

*Contrats de location et permis, intérêts et autres* : Les résultats du cumul annuel et ceux du troisième trimestre de 2019-2020 sont comparables aux résultats du cumul annuel et à ceux du troisième trimestre de 2018-2019.

*Financement public* : Le financement public comptabilisé en produits se constitue de l'amortissement du financement d'immobilisations reporté.

### Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)

	Pour le trimestre se terminant le			Pour les neuf mois se terminant le		
	31 décembre 2019 (non audités)	31 décembre 2018 (non audités)	Écart	31 décembre 2019 (non audités)	31 décembre 2018 (non audités)	Écart
Fonctionnement	1 875	2 034	(159)	5 904	5 643	261
Pont international des Mille-Îles	1 537	1 433	104	4 808	4 667	141
Entretien	3 564	3 407	157	10 609	10 457	152
Activités de l'ASFC et de l'ACIA	1 879	1 851	28	5 696	5 284	412
Administration	2 086	2 224	(138)	5 847	6 240	(393)
<b>Total des charges</b>	<b>10 941</b>	<b>10 949</b>	<b>(8)</b>	<b>32 864</b>	<b>32 291</b>	<b>573</b>
<b>Charges d'intérêt</b>	<b>960</b>	<b>1 146</b>	<b>(186)</b>	<b>2 984</b>	<b>3 373</b>	<b>(389)</b>

*Fonctionnement* : Lorsque l'on compare le T3 de l'exercice courant à celui de l'exercice précédent, plusieurs coûts d'exploitation ont contribué à une diminution de 0,2 M\$ des dépenses, en plus de l'amortissement, qui est également inférieur de 0,1 M\$. Le centre des opérations de sécurité à Point Edward est entré en service à la fin de mars 2019, entraînant une augmentation des charges de 0,1 M\$ pour le T3 2019-2020 et de 0,3 M\$ par rapport au cumul annuel.

*Pont international des Mille-Îles* : Les charges pour le trimestre et pour le cumul annuel sont supérieures de 0,1 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent et sont principalement attribuables à l'entretien et à l'exploitation à cet endroit.

*Entretien* : Les charges pour le trimestre et pour le cumul annuel sont supérieures de 0,2 M\$ par rapport à celles de l'exercice précédent et sont principalement attribuables à la plage du calendrier des inspections du pont et aux effectifs d'entretien pour l'automne, qui est plus occupé.



*ASFC et ACIA* : Les charges du T3 se comparent d'un exercice à l'autre. Lorsque l'on compare le total cumulatif de l'exercice précédent, les charges de l'exercice en cours sont supérieures en raison de paiements supplémentaires tenant lieu d'impôts qui étaient dus pour les nouvelles installations de l'ASFC à Lansdowne pour 2018 et 2019. Cela a entraîné une hausse des charges de 0,2 M\$ et une augmentation de l'amortissement et des charges d'exploitation, puisque toutes les installations étaient en activité pour la durée entière des trois trimestres de l'exercice en cours, par rapport à l'exercice précédent, alors que certaines installations n'étaient pas en activité au premier trimestre.

*Administration* : Lorsque l'on compare le T3 de l'exercice en cours au T3 de l'exercice précédent, l'amortissement est supérieur de 0,2 M\$, ce qui est compensé par 0,1 M\$ à la suite de l'application de la norme IFRS 16 (se reporter à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés non audités pour plus de renseignements sur l'adoption de la norme IFRS 16) et 0,2 M\$ pour des charges associées au personnel et aux services de consultation. Comparativement au total cumulatif de l'exercice précédent, l'amortissement est supérieur de 0,3 M\$ et est également compensé par 0,2 M\$ à la suite de l'application de la norme IFRS 16 et par 0,4 M\$ pour des charges associées au personnel et aux services de consultation.

*Charges d'intérêts* : Au fur et à mesure que la SPFL effectue des paiements réguliers sur ses emprunts bancaires et ses obligations à payer, les charges d'intérêts diminuent. Des économies supplémentaires sur les charges d'intérêts sont également réalisées au fur et à mesure que les prêts bancaires sont remboursés à leur échéance.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)

	31 décembre 2019 (non audités)	31 mars 2019 (audités)	Écarte
<b>Actifs</b>			
Actifs financiers	30 344	33 300	(2 956)
Actifs non financiers	386 626	396 489	(9 863)
<b>Total des actifs</b>	<b>416 970</b>	<b>429 789</b>	<b>(12 819)</b>
<b>Passif</b>			
Passifs courants	15 391	25 556	(10 165)
Passifs non courants	163 978	168 187	(4 209)
<b>Total du passif</b>	<b>179 369</b>	<b>193 743</b>	<b>(14 374)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>237 601</b>	<b>236 046</b>	<b>1 555</b>

*Actifs financiers* : Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les clients et autres débiteurs. La SPFL surveille son solde de trésorerie afin de s'assurer que des fonds soient disponibles pour rembourser ses titres de créances et que les excédents de trésorerie soient investis pour payer les projets d'immobilisations futurs. Au cours des trois premiers trimestres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont diminué de 3,5 M\$. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont été compensés par une dépense de 5,9 M\$ pour la démolition des piles immergées à Cornwall et une dépense de 5,0 M\$ pour le remboursement de la dette.

*Actifs non financiers* : Les actifs non financiers se composent principalement d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, ainsi que les charges payées d'avance, les immobilisations incorporelles et de mesures incitatives à la location. Au cours des trois premiers trimestres, les acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement attribuables à la construction de la bretelle d'accès d'urgence et à la démolition des immeubles existants à Point Edward se sont élevées à 2,5 M\$. Avec l'application de la norme IFRS 16, un montant de 1,6 M\$ comme actif au titre du droit d'utilisation a été comptabilisé (se reporter à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités pour plus de renseignements sur l'adoption de la norme IFRS 16). Il n'y a aucun investissement important pour l'acquisition de biens immobiliers. Ces augmentations ont été compensées par un amortissement de 13,3 M\$. Les charges payées d'avance ont diminué de 0,5 M\$, car les primes d'assurances payées d'avance et les ententes de service sont portées en charges sur une base linéaire au cours des périodes de contrat correspondantes. Il n'y a pas d'écarts importants dans les immobilisations incorporelles et les mesures incitatives à la location.

*Passifs courants* : Depuis la conclusion de l'exercice financier précédent, d'importants paiements ont été effectués à l'égard des passifs courants de la SPFL. Les diminutions des passifs courants de la SPFL ont pris la forme d'une diminution des provisions de 5,9 M\$ en raison des travaux de démolition des piles immergées du pont du chenal nord à Cornwall qui sont en grande partie terminés, du remboursement d'une partie d'un prêt à l'expiration celui-ci de 2,3 M\$, une diminution de 0,6 M\$ dans les avantages sociaux à court terme des employés ainsi que de paiements nets de 1,9 M\$ de dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que de retenues en raison de l'achèvement d'un projet de construction peu avant le 31 mars 2019. Ces diminutions sont compensées par une augmentation de 0,4 M\$ en obligations à payer et les parts du passif associé aux contrats de location.

*Passifs non courants* : Non-current liabilities have decreased \$4.2 million since the end of the prior fiscal year. Most significantly, deferred capital funding of \$2.6 million has been recognized (decreasing the liability) and a regularly scheduled bi-annual bond payment was made in Q2 further reducing liabilities by \$2.7 million. These decreases have been offset an increase of \$0.3 million to employee benefits as well as by the adoption of IFRS 16, which recognized a lease liability of \$1.3 million and the lease inducement of \$0.3 million was derecognized (see note 3 of the interim unaudited condensed consolidated financial statements for further details on the adoption of IFRS 16).

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### État consolidé des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

	Pour le trimestre se terminant le			Pour les neuf mois se terminant le		
	31 décembre	31 décembre	Écart	31 décembre	31 décembre	Écart
	2019	2018		2019	2018	
	(unaudited)	(unaudited)		(unaudited)	(unaudited)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 482	4 837	(3 355)	3 922	11 914	(7 992)
Flux de trésorerie nets provenant (affectés) par des activités d'investissement	(454)	(4 313)	3 859	1 107	525	582
Flux de trésorerie nets affectés par des activités de financement	(81)	(56)	(25)	(5 086)	(5 829)	743
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>947</b>	<b>468</b>	<b>479</b>	<b>(57)</b>	<b>6 610</b>	<b>(6 667)</b>

*Activités d'exploitation* : Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant de tenir compte de l'écart du fonds de roulement, continuent d'être positifs pour le deuxième trimestre (T3 2019-2020 : 3,5 M\$ et total cumulatif de l'exercice : 11,9 M\$ - T3 2018-2019 : 3,6 M\$ et total cumulatif de l'exercice : 11,6 M\$). De ces flux de trésorerie, un montant de 8,0 M\$ a été utilisé pour rembourser le fonds de roulement, lequel comprend 5,9 M\$ pour la démolition des piles immergées à Cornwall et 1,9 M\$ pour des dettes fournisseurs et autres crédateurs ainsi que pour les retenues.

*Activités d'investissement* : Les acquisitions d'immobilisations pour les trois premiers trimestres s'élèvent à 2,5 M\$. De plus, des placements de 3,5 M\$ ont été utilisés, jumelés à des flux de trésorerie existants pour rembourser des emprunts et des obligations à payer, en plus de payer lesdites acquisitions d'immobilisations et la démolition des piles immergées.

*Activités de financement* : Les activités de financement comprennent le remboursement d'une partie d'un prêt au montant de 2,3 M\$ ainsi celui de la principale partie du paiement régulier sur des obligations à payer de 2,6 M\$ et les paiements réguliers du passif associé aux contrats de location de 0,1 M\$.

## 4.2 PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

Le tableau suivant montre un aperçu des produits et des charges réelles par rapport aux prévisions pour la période complète de 12 mois du plan d'entreprise annuel de 2019-2020.

### Produits et financement public (en milliers de dollars)

	31 décembre 2019 (9 mois)	Plan d'entreprise (12 mois)	Pourcentage
Péages	24 651	32 024	77%
Pont international des Mille-Îles	5 225	6 955	75%
Contrats de location et permis	3 974	4 909	81%
Intérêts	409	651	63%
Autres	181	244	74%
<b>Total des produits</b>	<b>34 440</b>	<b>44 783</b>	<b>77%</b>
<b>Financement public</b>	<b>2 653</b>	<b>3 506</b>	<b>76%</b>

Selon le budget, le produit des péages prévu devait s'élever à 5,2 % de plus que lors de l'exercice précédent, mais à la fin du T3, ils n'étaient que 1,5 % supérieurs en raison d'une diminution de l'ensemble des volumes de trafic. Si la tendance se maintient pour le quatrième trimestre, il est prévu que le produit des péages sera environ 1,8 M\$ inférieur au budget.

### Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)

	31 décembre 2019 (9 mois)	Plan d'entreprise (12 mois)	Pourcentage
Fonctionnement	3 911	5 961	66%
Pont international des Mille-Îles	3 710	4 587	81%
Entretien	4 301	6 070	71%
ASFC et ACIA	2 567	3 295	78%
Administration	5 022	7 732	65%
Amortissement	13 353	18 408	73%
<b>Total des charges</b>	<b>32 864</b>	<b>46 053</b>	<b>71%</b>
<b>Charges d'intérêt</b>	<b>2 984</b>	<b>3 889</b>	<b>77%</b>

Puisque les produits ont diminué, la SPFL surveille de près ses charges d'exploitation par rapport au budget afin de s'assurer que les produits financent adéquatement les charges. À l'heure actuelle, la direction prévoit que les charges d'exploitation, d'administration et d'amortissement seront inférieures au budget, alors que celles du pont international des Mille-Îles ainsi que celles de l'ASFC et le l'ACIA seront supérieures au budget. Il est prévu que les charges d'entretien respectent le budget. Toutefois, il est prévu que l'ensemble des charges seront 0,7 M\$ inférieures au budget. Les charges d'intérêts correspondent au budget, puisqu'elles diminuent du début à la fin de l'exercice.

## 4.3 PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

À l'heure actuelle, il n'y a aucun projet au cours de l'exercice 2019-2020 pour lequel la SPFL recevra des crédits du gouvernement (en 2019, le projet de la voie sur l'île de Cornwall a été financé par des crédits du gouvernement). Il n'y a également aucun accord de contribution avec le gouvernement du Canada (en 2019, le projet de l'esplanade de l'ASFC à Sault Ste. Marie a été financé grâce à un accord de contribution).

### Crédits parlementaires (en milliers de dollars)

	31 décembre 2019 (non audités)	31 décembre 2018 (non audités)
<b>Budget principal des dépenses</b>	-	<b>3 473</b>
Demande de report des années précédentes aux années subséquentes <sup>(1)</sup>	-	-
<b>Financement disponible</b>	-	<b>3 473</b>
Prélèvement <sup>(2)</sup>		
Réel	-	2 963
Prévu	-	510
<b>Prélèvement total</b>	-	<b>3 473</b>
<b>Crédits parlementaires résiduels</b>	-	-

<sup>(1)</sup> Les approbations seront demandées lors de futurs exercices budgétaires.

<sup>(2)</sup> En général, la SPFL reçoit son financement seulement lorsque les dépenses ont été engagées.





# 5.0 ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS NON AUDITÉS DE LA SPFL

Pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 2019

*Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL ont été préparés par la direction, révisés par le comité de finance et d'audit, puis approuvés par le Conseil d'administration de la SPFL. Les auditeurs externes de la SPFL n'ont pas audité ni révisé ces états intermédiaires consolidés condensés.*

## 5.1 Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est responsable de la préparation et de la présentation justes de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, à la norme IFRS IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi qu'aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités. La direction a aussi la responsabilité de veiller à ce que toute autre information que renferme le présent rapport financier trimestriel soit conforme, là où il y a lieu, aux états financiers consolidés condensés non audités.

La Société des ponts fédéraux Limitée a complété la consolidation des états financiers intermédiaires consolidés non audités et a mis en place et applique désormais les contrôles internes appropriés à cette fin. Pour préparer les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités, la direction de La Société des ponts fédéraux Limitée s'en remet à l'information financière non audité que lui communique sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée, et à l'information financière non audité provenant de ses partenaires internationaux. L'information financière que lui fournit la filiale et les partenaires internationaux, ainsi que les contrôles internes établis et appliqués pour recueillir cette information, sont la responsabilité de la direction de chacune de ces filiales.

Compte tenu de notre connaissance de la situation financière, des résultats des opérations et des liquidités de la Société et en raison de la confiance que nous accordons à l'information financière recueillie et aux contrôles internes établis et appliqués par la filiale en propriété exclusive et les partenaires internationaux, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités présentent avec précision et à tous les égards la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités de la Société à la date et pour les périodes indiquées dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.



---

Natalie Kinloch  
Première dirigeante



---

Richard Iglinski  
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada  
20 février 2020

## 5.2 État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2019 (non audité)	31 mars 2019
		\$	\$
<b>ACTIF</b>			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		8 997	9 054
Placements		16 404	19 988
Clients et autres débiteurs		1 943	1 258
Charges payées d'avance		316	847
<b>Total des actifs courants</b>		<b>27 660</b>	<b>31 147</b>
<i>Actifs non courants</i>			
Immobilisations corporelles	7	367 081	375 931
Immeubles de placement		18 948	19 399
Immobilisations incorporelles		74	77
Incitatif à la location du bailleur		207	235
Placements		3 000	3 000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>389 310</b>	<b>398 642</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>416 970</b>	<b>429 789</b>
<b>PASSIF</b>			
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et autres créditeurs		2 283	3 706
Avantages du personnel		777	1 357
Provisions		157	6 047
Retenues de garantie		351	811
Produits différés		2 627	2 490
Partie à court terme des emprunts		130	2 419
Partie à court terme des obligations à payer		5 363	5 191
Partie à court terme du financement d'immobilisations différé		3 510	3 535
Partie à court terme du passif associé aux contrats de location		193	-
<b>Total des passifs courants</b>		<b>15 391</b>	<b>25 556</b>
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts à payer		2 977	3 075
Obligations à payer		49 136	51 861
Avantages du personnel		7 531	7 247
Produits différés		1 404	1 517
Financement différé lié aux immobilisations corporelles		101 607	104 235
Passif associé aux contrats de location		1 323	-
Incitatif à la location du preneur		-	252
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>163 978</b>	<b>168 187</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social – deux actions sans valeur nominale		-	-
Bénéfices non distribués		237 203	235 789
Cumul des autres éléments du résultat global		398	257
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>237 601</b>	<b>236 046</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>416 970</b>	<b>429 789</b>



## 5.3 État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global pour les trois et neuf mois se terminant le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois se terminant le		Neuf mois se terminant le	
	31 décembre 2019 (non audités)	31 décembre 2018 (non audités)	31 décembre 2019 (non audités)	31 décembre 2018 (non audités)
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Péages et services	7 714	7 871	24 651	24 144
Contrats de location et permis	1 261	1 330	3 974	3 981
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	1 738	1 792	5 225	5 298
Intérêts	118	155	409	455
Autres	106	75	181	211
<b>Total des produits</b>	<b>10 937</b>	<b>11 223</b>	<b>34 440</b>	<b>34 089</b>
<b>Charges</b>				
Fonctionnement	1 875	2 034	5 904	5 643
Charges liées au pont international des Mille-Îles	1 537	1 433	4 808	4 667
Entretien	3 564	3 407	10 609	10 457
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments	1 879	1 851	5 696	5 284
Administration	2 086	2 224	5 847	6 240
<b>Total des charges</b>	<b>10 941</b>	<b>10 949</b>	<b>32 864</b>	<b>32 291</b>
<b>Résultat d'exploitation avant le financement public</b>	<b>(4)</b>	<b>274</b>	<b>1 576</b>	<b>1 798</b>
<b>Financement gouvernemental</b>				
Amortissement du financement d'immobilisations différé	884	846	2 653	2 540
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>884</b>	<b>846</b>	<b>2 653</b>	<b>2 540</b>
<b>Éléments hors exploitation</b>				
Charges d'intérêts	(960)	(1 146)	(2 984)	(3 373)
<b>Total du résultat hors exploitation</b>	<b>(960)</b>	<b>(1 146)</b>	<b>(2 984)</b>	<b>(3 373)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(80)</b>	<b>(26)</b>	<b>1 245</b>	<b>965</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net				
Gain (perte) de la réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	(32)	231	180	162
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	(69)	(27)	(39)	(47)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(101)</b>	<b>204</b>	<b>141</b>	<b>115</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>	<b>(181)</b>	<b>178</b>	<b>1 386</b>	<b>1 080</b>

## 5.4 État intermédiaire consolidé condensé non audité des capitaux propres

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité des variations des capitaux propres pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	Bénéfices non distribués (non audités)	Cumul des autres éléments du résultat global (non audités)	Total (non audités)
	\$	\$	\$
<b>Solde au 1 avril 2018</b>	237 647	(223)	237 424
<i>Total du bénéfice global</i>			
Bénéfice net	965	-	965
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Gain (perte) de la réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	-	162	162
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	-	(47)	(47)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	-	115	115
<b>Total du résultat global</b>	965	115	1 080
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>238 612</b>	<b>(108)</b>	<b>238 504</b>
<b>Solde au 1er avril 2019</b>	235 789	257	236 046
Incidence des changement à la méthode comptable	169		169
<b>Solde d'ouverture ajusté au 1er avril 2019</b>	<b>235 958</b>	<b>257</b>	<b>236 215</b>
<i>Total du bénéfice global</i>			
Bénéfice net	1 245	-	1 245
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Gain (perte) de la réévaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	-	180	180
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global des placements	-	(39)	(39)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	-	141	141
<b>Total du résultat global</b>	1 245	141	1 386
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>237 203</b>	<b>398</b>	<b>237 601</b>

## 5.5 État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie

### La Société des ponts fédéraux Limitée

État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois se terminant le		Neuf mois se terminant le	
	31 décembre 2019 (non audité)	31 décembre 2018 (non audité)	31 décembre 2019 (non audité)	31 décembre 2018 (non audité)
	\$	\$	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net	(80)	(26)	1 245	965
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(884)	(846)	(2 653)	(2 540)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 266	4 177	12 814	12 622
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	2	16	7
Amortissement des immeubles de placement	174	171	523	518
(Gain) Perte à la cession d'actifs	-	(12)	(30)	8
	3 482	3 466	11 915	11 580
<b>Variations du fonds de roulement :</b>				
Clients et autres débiteurs	(645)	(216)	(685)	560
Incitatif à la location du bailleur	3	4	28	11
Charges payées d'avance	351	212	531	186
Fournisseurs et autres créditeurs	201	1 475	(1 423)	(1 127)
Provisions	(1 478)	108	(5 890)	108
Retenues de garantie	(532)	147	(460)	141
Variation des avantages du personnel	(134)	(354)	(296)	614
Incitatif à la location du preneur	-	(12)	-	(35)
Produits différés	56	7	24	(124)
	(2 178)	1 371	(8 171)	334
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 304</b>	<b>4 837</b>	<b>3 744</b>	<b>11 914</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Paiements au titre d'immobilisations corporelles	(590)	(6 200)	(2 383)	(10 892)
Paiements au titre d'immeubles de placement	-	-	(72)	-
Paiements au titre d'immobilisations incorporelles	(1)	-	(13)	-
Financement public lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles reçu	-	1 839	-	3 629
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	-	30	-
Produit de la vente de placements	515	264	5 556	8 915
Achats de placements	(198)	(216)	(1 831)	(1 127)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>(274)</b>	<b>(4 313)</b>	<b>1 287</b>	<b>525</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Remboursement d'emprunts	(31)	(56)	(2 387)	(3 437)
Remboursement des obligations	-	-	(2 553)	(2 392)
Remboursement du passif associé aux contrats de location	(52)	-	(148)	-
<b>Flux de trésorerie nets affectés des activités de financement</b>	<b>(83)</b>	<b>(56)</b>	<b>(5 088)</b>	<b>(5 829)</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	947	468	(57)	6 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	8 050	11 166	9 054	5 024
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>8 997</b>	<b>11 634</b>	<b>8 997</b>	<b>11 634</b>

## 5.6 Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

### 1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste. Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1<sup>er</sup> février 2015. Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue par cette loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la détention et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, et l'état de New York ou l'état du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMBA »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'état de New York. Au passage frontalier entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du poste. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vue octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

## 2. BASE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société ont été préparés selon la Norme internationale d'information financière 34 (IAS 34) et ne comprennent pas toute l'information nécessaire pour les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019. Ces états financiers consolidés condensés non audités suivent les mêmes politiques et méthodes comptables, comme déclaré à la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes, comme indiqué ci-dessous.

La Société a mis en œuvre une nouvelle norme : IFRS 16, Contrats de location. En conséquence, la Société a dû modifier ses méthodes comptables et a dû effectuer des rectifications rétrospectives, l'effet cumulatif de l'application de la norme IFRS 16 ayant été comptabilisé dans les bénéfices non répartis à la date initiale, soit le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ainsi, l'information comparative n'a pas été redressée et continue d'être présentée sous la rubrique IAS 17, *Contrats de location*.

### a) Changements à la méthode comptable

*Contrats de location* : À la date d'entrée en vigueur d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si ledit contrat a pour effet de céder le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement, et ce, pour une période donnée. Pour déterminer si un contrat a pour effet de céder le droit d'utiliser un actif identifié, la Société évalue les situations suivantes :

- le contrat suppose-t-il l'utilisation d'un actif identifié? L'actif en question peut être précisé explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou constituer substantiellement l'intégralité d'un actif physiquement distinct. Si le bailleur dispose d'un droit substantiel de substitution, l'actif n'est alors pas considéré comme étant désigné.
- la Société a-t-elle le droit de bénéficier de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation?
- la Société a-t-elle le droit de diriger l'utilisation de l'actif? La Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif lorsqu'elle dispose du droit de prendre les décisions les plus pertinentes sur l'utilisation et le but de l'actif. Dans de rares cas où la décision concernant l'utilisation et le but l'actif est utilisé est prédéterminée, la Société dispose du droit de prendre les décisions sur l'utilisation de l'actif dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - la Société dispose du droit d'exploiter l'actif;
  - la Société a conçu l'actif de façon à prédéterminer son but et son utilisation.

Cette méthode s'applique aux contrats de location entérinés ou modifiés le 1<sup>er</sup> avril 2019 ou ultérieurement.

À la date d'entrée en vigueur ou à la date de réévaluation d'un contrat de location qui contient une composante de contrat, la Société attribue la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants.

### *i. À titre de preneur*

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et un passif associé au contrat de location dès la date d'entrée en vigueur du contrat. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, ce qui comprend le paiement initial du passif associé au contrat de location majoré de tout paiement effectué avant ou au début du contrat de location, augmenté de tous les coûts directs initiaux et d'un estimé des coûts qui seront engagés pour démanteler et enlever un actif sous-jacent, ou pour remettre l'actif sous-jacent ou le site dans un état donné, diminué de tout incitatif à la location reçu.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué régulièrement par les pertes de valeurs, le cas échéant, et rajusté en raison de diverses réévaluations du passif associé aux contrats de location, le cas échéant.

Les paiements de loyer inclus dans la mesure de la responsabilité du passif associé aux contrats de location comprennent les paiements fixes, notamment les paiements fixes qui se ressemblent par leur substance. Le passif associé aux contrats de location est évalué au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Il est réévalué lorsqu'il se produit un changement dans les paiements futurs pour les contrats de paiement découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux d'intérêt, si la Société décide d'exercer l'option de prolongation ou de résiliation du contrat. Lorsque le passif associé aux contrats de location est réévalué au moyen de cette méthode, un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou il est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été diminuée à zéro.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles et équipements ainsi que les passifs associés aux contrats dans les passifs associés aux contrats de location dans l'état consolidé de la situation financière.

Au cours de la période de comparaison, les contrats de location étaient classés comme des contrats de location simple et n'étaient pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Les paiements effectués provenant des contrats de location simple ont été comptabilisés en produits nets sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location reçus ont été comptabilisés comme une partie intégrante aux charges totales liées aux contrats de location pour toute la durée du contrat de location.

### *ii. Incidence sur le bailleur*

Il n'y a eu aucun changement important aux méthodes comptables des contrats de location pour la Société qui agissait à titre de bailleur.

## **3. INCIDENCE DE L'ADOPTION DE LA NORME IFRS 16**

La présente note explique l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16, Contrats de location, sur les états financiers consolidés.

## Incidence de l'adoption de la norme IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IRSF 16 »), laquelle remplace la norme IAS 17, *Contrats de location*, et la norme IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. La norme IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer et de présenter les contrats, de même que de fournir l'information à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

La Société applique IFRS 16 en adoptant l'application rétrospective modifiée, en vertu de laquelle l'effet cumulatif de l'application initiale est comptabilisé dans les bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> avril 2019. Ainsi, les chiffres comparatifs n'ont pas été modifiés et continuent d'être comptabilisés selon IAS 17.

### **i. Définition d'un contrat de location**

Auparavant, la Société déterminait au début d'un contrat si l'entente était ou contenait un contrat de location en vertu des normes IAS 17 et IFRIC 4. Selon IFRS 16, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location, comme énoncé dans la norme IFRS 16 et comme expliqué à la note 2 qui précède.

Au moment de la transition à la norme IFRS 16, la Société a décidé d'utiliser la mesure pratique de maintenir les droits acquis stipulant que les transactions sont des contrats de location. Elle a donc appliqué IFRS 16 uniquement aux contrats qui étaient déterminés comme des contrats de location selon IAS 17. Les contrats qui n'étaient pas déterminés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas été réexaminés pour déterminer s'ils contenaient un contrat de location selon IFRS 16. Ainsi, la définition d'un contrat de location selon IFRS 16 a été appliquée uniquement aux contrats conclus ou modifiés le 1<sup>er</sup> avril 2019 ou ultérieurement. En conséquence, la définition d'un contrat de location n'a pas donné lieu à une rectification des soldes au 1<sup>er</sup> avril 2019.

### **ii. À titre de preneur**

À titre de preneur, la Société avait précédemment classé les contrats de location comme des contrats de location simple en fonction de son évaluation selon laquelle les contrats de location ne transféraient pas à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent. En conséquence, les contrats de location n'étaient pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière. Selon IFRS 16, la Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et les passifs associés aux contrats de location pour ses contrats de location.

Au moment de la transition, soit le 1<sup>er</sup> avril 2019, les passifs associés aux contrats de location étaient évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés au taux d'emprunt graduel en date du 1<sup>er</sup> avril 2019. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués à leur valeur comptable comme si IFRS 16 avait été appliqué depuis la date d'entrée en vigueur du contrat de location, actualisé au taux d'emprunt graduel à la date de mise en application initiale, soit le 1<sup>er</sup> avril 2019.

En conséquence, les contrats de location classés auparavant comme des contrats de location simple, donc qui n'étaient pas comptabilisés sur l'état consolidé de la situation financière, sont désormais comptabilisés. Au moment de la transition à la norme IFRS 16, la Société a comptabilisé un montant supplémentaire de 1 579 \$ pour les actifs au titre du droit d'utilisation, a comptabilisé 1 662 \$ en passifs associés aux contrats de location et a décomptabilisé les mesures incitatives de location de 252 \$. L'incidence nette de l'adoption de la norme IFRS 16 a entraîné une augmentation de 169 \$ au solde des bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> avril 2019.

## 4. TENDANCES SAISONNIÈRES

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL a traditionnellement connu des variations saisonnières. En ce qui concerne les produits, on observe un nombre accru de passages durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre de passages est toujours moindre, d'où la baisse des produits de péage. Ce schéma de demande tient principalement aux touristes et aux conditions climatiques, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de voyager au printemps et en été. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du contexte économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

## 5. UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités en conformité avec les normes IFRS oblige la direction à émettre des jugements, à faire des estimations et à formuler des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs pouvant avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Lorsque c'est le cas, l'incidence est comptabilisée dans des trimestres subséquents. Les jugements et estimations importants au 31 décembre 2019 sont compatibles avec ceux communiqués dans la note 4 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

### *Contrats de location – à titre de preneur*

Pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location, la direction juge s'il y a présence d'un actif identifié, si la Société a le droit de bénéficier de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif et si la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. De plus, la direction utilise son jugement pour attribuer la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants. La direction utilise également son jugement pour déterminer les paiements minimums à verser pour le loyer, qui prennent en considération la certitude raisonnable que l'option de prolongation du contrat de location sera exercée.

### *Contrats de location – à titre de bailleur*

Les jugements et estimations décrits dans la note 4 des états financiers consolidés et audités de la Société pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019 demeurent les mêmes, sauf pour la partie intitulée « Contrats de location – à titre de bailleur ».

## 6. MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de la période de neuf mois, aucune nouvelle norme ou aucun nouvel amendement n'ont été émis par le conseil sur les normes internationales d'information financière (ISAB) pouvant avoir eu une incidence future sur la Société, sauf ceux communiqués dans la note 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.



## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Terrains \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel \$	Bâtiments \$	Améliorations d'immeubles \$	Actif au titre du droit d'utilisation \$	Projets En cours \$	Total \$
Solde au 1 avril 2018	14 648	260 802	30 096	144 590	27 418	-	5 160	482 714
Ajouts	143	62	655	82	6	-	12 517	13 465
Rectification	-	-	(346)	-	-	-	-	(346)
Cessions	-	-	(301)	(2 291)	(606)	-	(8)	(3 206)
Transferts	-	5 970	685	1 251	544	-	(8 450)	-
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>14 791</b>	<b>266 834</b>	<b>30 789</b>	<b>143 632</b>	<b>27 362</b>	<b>-</b>	<b>9 219</b>	<b>492 627</b>
Rajustement (IFRS 16)	-	-	-	-	-	2 019	-	2 019
Ajouts	18	95	270	23	23	-	1 956	2 385
Cessions	-	-	(77)	-	(25)	-	-	(102)
Transferts	-	2 740	16	454	6 354	-	(9 564)	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>14 809</b>	<b>269 669</b>	<b>30 998</b>	<b>144 109</b>	<b>33 714</b>	<b>2 019</b>	<b>1 611</b>	<b>496 929</b>

Cumulé Amortissement	Terrains \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel \$	Bâtiments \$	Améliorations d'immeubles \$	Actif au titre du droit d'utilisation \$	Projets En cours \$	Total \$
Solde au 1 avril 2018	-	52 755	13 540	21 885	14 988	-	-	103 168
Éliminé à cession d'actifs	-	-	(292)	(2 291)	(606)	-	-	(3 189)
Amortissement	-	9 995	1 629	4 213	880	-	-	16 717
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>-</b>	<b>62 750</b>	<b>14 877</b>	<b>23 807</b>	<b>15 262</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>116 696</b>
Rajustement (IFRS 16)	-	-	-	-	-	440	-	440
Éliminé à cession d'actifs	-	-	(77)	-	(25)	-	-	(102)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	-	7 389	1 340	3 042	894	149	-	12 814
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>-</b>	<b>70 139</b>	<b>16 140</b>	<b>26 849</b>	<b>16 131</b>	<b>589</b>	<b>-</b>	<b>129 848</b>

<b>Valeur comptable nette, 31 déc. 2019</b>	<b>14 809</b>	<b>199 530</b>	<b>14 858</b>	<b>117 260</b>	<b>17 583</b>	<b>1 430</b>	<b>1 611</b>	<b>367 081</b>
Valeur comptable nette, Le 31 mars 2019	14 791	204 084	15 912	119 825	12 100	-	9 219	375 931

## 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

De plus, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non rajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement;
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 31 décembre	2019		
	Valeur \$	Coûts \$	Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements - la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global	15 900	15 900	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	3 504	3 504	Niveau 1
Emprunts à payer	3 048	3 107	Niveau 2
Obligations à payer	63 749	54 499	Niveau 2
Au 31 mars	2019		
	Valeur \$	Coûts \$	Niveau
Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière			
Placements - la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global	16 024	16 024	Niveau 2
Passifs financiers évalués au coût amorti.			
Coût amorti des placements	6 964	6 964	Niveau 1
Emprunts à payer	5 401	5 494	Niveau 2
Obligations à payer	66 495	57 052	Niveau 2